



PONT-A-CELLES

## AVIS A LA POPULATION

### **Réunion d'information préalable à la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement (Projet de catégorie B)**

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'Eneco Wind Belgium, s.a., dont le siège social est sis Chaussée de Huy 120A à 1300 Wavre (TVA 0475.012.760) prévoit d'introduire une demande de permis unique pour la construction et l'exploitation de 9 éoliennes et de leurs auxiliaires, de 2 cabines de tête, de chemins d'accès, de la pose de câbles électriques, sur le territoire des communes de Villers-la-Ville et Les Bons Villers. Les 9 éoliennes en projet remplaceront les 11 éoliennes opérationnelles actuelles qui seront démantelées. Le parc éolien en projet sera situé en zone agricole, au nord de la Rue de Chassart, à l'est de Villers Perwin, au sud du Golf de La Bruyère, et à l'ouest de la Nationale 93. Ce projet de 9 éoliennes, qui auront une puissance maximale de 8 MW chacune, développera une capacité installée d'un total maximum de 72 MW. Il s'inscrit dans le cadre de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, ce projet fera préalablement l'objet d'une Etude d'incidences sur l'environnement. Les éventuelles incidences sur les cours d'eau non navigables seront analysées à la lumière de la loi relative aux cours d'eau non navigables du 28/12/1967.

Conformément aux articles D 29-5 & 6, R 41-2 & 5 du livre 1<sup>er</sup> du code de l'environnement, et pour faire en sorte que le public puisse s'informer du projet et que cette étude prenne en compte les suggestions et observations de la population, chacun est invité à la réunion d'information qui se déroulera :

**Le lundi 13 novembre 2023 à 19 heures 30**

Salle du Conseil de la Maison communale - rue de Marbais 37 à 1495 Villers-la-Ville

Cette réunion a pour but de permettre à Eneco Wind Belgium de présenter son projet, au public de s'informer et d'émettre des observations et suggestions par rapport au projet, de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences, de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Suite à cette réunion, chacun est invité à adresser ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences par écrit au Collège communal de Villers-la-Ville rue de Marbais, 37 à 1495 Villers-la-Ville ou au Collège communal de Les Bons Villers Place de Frasnès, 1 à 6210 Les Bons Villers, avec une copie à la s.a. Eneco Wind Belgium, Chaussée de Huy 120 A à 1300 Wavre et ce, jusqu'au 29 novembre 2023 inclus, en y indiquant ses nom et adresse.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de M. Edouard le Hardy en appelant au 010/232 641 ou par e-mail [edouard.lehardy@eneco.com](mailto:edouard.lehardy@eneco.com).

Demandeur : Eneco Wind Belgium sa, Chaussée de Huy 120 A à 1300 Wavre, tél : 010/232 641, [infoEWB@eneco.com](mailto:infoEWB@eneco.com)

Bureau d'étude d'incidences : Sertius SA, av Alexandre Fleming 12 à 1348 Louvain-la-Neuve, tél : 010/237930.

A Pont-à-Celles, le 17 octobre 2023.

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Pascal TAVIER